

la puce à l'oreille

Gazette de SETT INTERIM, organe d'information et d'expression interne de la sett, ou si vous n'avez rien à dire, dites le!

n°1
août-09

C'est la fête à la SETT

C'est la fête de la SETT

Le 12 septembre au soir, à l'occasion de cette rencontre annuelle, nous allons nous retrouver devant un mechoui, bien arrosé ou nous pourrions entendre les derniers potins de la profession, et gloser sur les uns et les autres, sans vergogne et sans retenue.

Les animations ne manqueront pas dès le samedi matin, moules frites le dimanche, tous à vos marques...

Si tu n'as pas reçu ton invitation appelle nous, même si tu nous préviens de ta venue au dernier moment, tu seras le bienvenu.



Confucius a dit:
Faire le clown, c'est à la portée de n'importe quel âne, pour le faire bien, mieux vaut un âne de la Sett

FLASH sécurité de Christian Reynaud

Au cours des formations renforcées, je constate chez certains cordistes la mauvaise utilisation du rocker.

Le rocker est un anti-chute, il doit être connecté exclusivement sur le point sternal ou dorsal ;

ET en aucun cas sur la longe C44 spélégica qui est réservée au maintien au travail.

La distance recommandée entre le point anti-chute et le rocker est de **10 à 20 cm max** ce qui ne permet pas de mettre un absorbeur.

Je vous le demande : comment faites-vous ? avez-vous des suggestions ?

Répondez nous sur le site. (www.sett.fr)

La prime exceptionnelle 2009 liée à l'intéressement

Cette prime vous sera versée avant le 30/09/09...et ce n'est qu'un début... Vous pourrez choisir de la verser sur votre PEE (non imposable) ou la conserver et la déclarer dans vos revenus 2009. Nous vous rappelons qu'un des cas de déblocages du PEE est la fin de contrat.

La loi nous permet cette année de vous verser cette prime avant le 30 septembre 2009 ce qui n'annule ni la Participation ni l'intéressement 2009 qui vous seront versés au 30/04/2010 selon les accords signés dans le cadre de notre Unité Economique et Sociale. Ces accords sont disponibles sur simple demande.

Courrier des lecteurs:

Bonjour, j'ai perdu ma vertu sur un chantier de la société Citegts-canacros, et je n'ai pas noté le temps en heures supplémentaires. Que faire? Dois-je garder un petit pour donner à la Sett? Pouvez-vous m'aider? Je suis dans une grande détresse. Puis-je envoyer mes heures sup non signées?

réponse du bureau:

fallait pas en-le-ver ton baudrier.

Vive la rentrée

Nos petits monstres adorés ont repris le chemin de l'école avec plus ou moins de bonheur...et les parents remplissent les cartables et...

Le saviez-vous ?

Vous pouvez contacter le fastt pour bénéficier des aides à la scolarité.

Appel gratuit d'un fixe au
0 800 28 08 28.

Site www.fastt.org

Selon le niveau scolaire les aides se situent dans une fourchette de 153 à 458 euros. Cette aide est cumulable avec les allocations versées par la Caisse d'Allocations familiales.

rappel :

Le refus du port des E.P.I. dans le cadre de votre travail engage votre responsabilité (cf. art. R233-4-2, arrêté du 19 Mars 1993) **ET SURTOUT MET VOTRE VIE EN DANGER ! Respecter les consignes de sécurité préserve votre santé.**